



Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2021 à 20h30

Présents : AL-GHAZI Yves, CASENOVE Claire, CUSSEY Alain, DALOZ Jean-Marie, FONTANIER Marilyne, HUMBERTJEAN Christine, KERN Isabelle, PICOT Didier, VALLET Jean-Noël, VALOT Simone et VANDELLE Irène.

Absents excusés : LINIGER Mathieu (*procuration à FONTANIER Marilyne*) et GIRARDOT Maxime (*procuration à Marc CHEVASSU*).

Absents : SPRICH Aurélien et CHEVASSU Marc.

Secrétaire de séance : Marilyne FONTANIER.

1. Compte-rendu de séance du 15 avril 2021

Le compte-rendu a été voté à l'unanimité, soit 12 voix Pour.

2. Compétence Mobilité de la CCLL

M. STADELMANN, vice-président de la CCLL, a présenté cette compétence qui pourrait être prise par la CCLL. La loi « mobilité » prévoit l'organisation des transports régionaux et départementaux hors transports scolaires.

A ce jour, l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) est la Région.

Afin de mettre de la cohérence à l'échelle territoriale en s'affranchissant de l'échelle régionale, la CCLL souhaite prendre cette compétence. Cette compétence est transversale, interagit avec d'autres compétences (SCOT ou PCAET, par exemple).

Ainsi, la CCLL pourrait mettre en œuvre des projets en fonction des besoins des habitants : transports à la demande, trajets spécifiques liés au lieu de travail, transports des personnes à mobilité réduite ou sans permis ou sans voiture...

La CCLL a proposé aux communes de délibérer sur un texte prédéfini :

« La CCLL accepte de devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

La CCLL décide de ne pas demander à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la CCLL ...

La suite du texte fait débat : *«la CCLL conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des transports ».*

Le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur la prise de compétence 'Mobilité' par la Communauté de Communes Loue Lison.

Résultat du vote : 7 Contre, 2 Pour, 3 Abstentions.

3. Modification du tarif et du règlement de la cantine-garderie du midi pour des enfants allergiques et obligés d'apporter leur panier repas

Le Maire propose d'instaurer un tarif de cantine spécifique et de modifier le règlement pour adapter le service de la cantine aux enfants atteints d'allergies alimentaires graves qui sont contraints d'apporter un panier repas.

. Instauration d'un nouveau tarif Midi

Quotient Familial des Familles	Tarif midi (sans repas)
≤ 700 €	1,50€
>700 et ≤ 1200 €	2,80€
≥ 1200 €	3,40€

. Nouvelle disposition au règlement de la cantine

Pour bénéficier du tarif spécifique, les parents devront fournir un certificat médical hospitalier.

Le Conseil accepte à 12 voix Pour la proposition du Maire.

4. Admission en non-valeur : commune et eau

Sur demande du Trésorier d'Ornans, Mme le Maire propose d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ou éteintes des budgets suivants :

. Budget principal : 400,20€

. Service Eau : 338,48€

Mme le Maire rappelle que les crédits nécessaires ont été prévus aux budgets primitifs.

A 12 voix Pour, le conseil décide d'admettre en non-valeur ou en charge définitive ces créances.

5. Questions diverses

. Après avoir été sollicité, le maire et ses adjoints ont rencontré les représentants de l'ACCA et de l'association « l'hallali lieslois ».

. Concernant les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021, le conseil cherche des volontaires inscrits sur la liste électorale de Liesle pour conforter son équipe pour la tenue des bureaux de vote.

Ces élections auront lieu à la salle des fêtes

Levée de séance à 22h50

Le Maire,

